

Colloque « Agir aujourd'hui pour favoriser l'engagement bénévole et volontaire de demain »

Mardi 24 mai 2011

Maison des Syndicats de Châlons-en-Champagne

Organisé par la DDCSPP de la Marne

Synthèse

Intervenants :

- M. Michel GUILLOT, Préfet de la région Champagne-Ardenne, Préfet de la Marne
- Mme Edith CHRISTOPHE, Directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
- Mme Annie DE CARLI, Adjointe au Député –Maire de Châlons-en-Champagne chargée de la vie associative
- M. Daniel LESORT, Secrétaire général de l'association France Bénévolat
- M. Alexis RIDDE, Coordinateur de l'Année européenne à la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative
- M. Thomas DUBOIS, Directeur de l'URIOPSS pour l'animation des débats

Première table ronde :

- Mme Adeline LEBOUVIER, Chargée de communication au CROUS de Reims-Champagne-Ardenne
- M. Christophe GUILLEMOT, Président de la Cellule de croissance régionale de la Fédération des Jeunes Chambres Economiques de Champagne-Ardenne
- M. Teddy DUCROT, Chargé de mission au Centre de ressources et de développement de la vie associative au sein de la Ligue de l'enseignement
- M. David GLATIGNY, Responsable de l'antenne UNIS-CITE de la Marne
- Mme Samia DESCARREGA, Conseillère à la vie associative et à l'éducation populaire à la DDCSPP

Seconde table ronde :

- Mme Michèle SEVERS, Présidente de la Chambre régionale de l'Economie sociale de Champagne-Ardenne
- Mme Michèle DEPRAD, Présidente du groupe d'entraide mutuelle La Luciole à Vitry-le-François
- M. Aurélien SCHENKER, Chargé mission au Centre de ressources et d'informations pour les bénévoles au sein du Comité départemental olympique et sportif de la Marne

Les représentants de l'Etat, M. GUILLOT, Préfet de la région Champagne-Ardenne, Préfet de la Marne, M. RIDDE, coordinateur de l'année européenne du bénévolat et du volontariat à la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative du Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative ainsi que Mme CHRISTOPHE, Directrice de la DDCSPP, ont expliqué que ce colloque s'inscrit dans le cadre de l'année européenne 2011 du bénévolat et du volontariat.

Elle fait suite également aux travaux menés par le Conseil National de la Vie Associative.

Ces derniers ont souligné le poids important du milieu associatif (il y a 94 millions de bénévoles au sein de l'Union Européenne et 14 millions en France) ainsi que son importance en matière de cohésion sociale, de richesse économique et de sa participation au bon fonctionnement de la société.

Ce colloque constitue une étape et non une fin en soi.

La DDCSPP de la Marne l'a organisé pour marquer l'importance de cette année européenne 2011 du bénévolat et du volontariat et pour permettre des échanges collectifs entre les participants afin d'insuffler des réflexions pour l'avenir.

Un double questionnement a été vite dégagé par l'ensemble des intervenants :

- Comment mieux accueillir le bénévole de demain ?
- Comment mieux orienter et attirer de nouveaux bénévoles ?

L'association France Bénévolat travaille à la promotion du bénévolat et aide les associations à réfléchir sur la gestion et la motivation de leurs bénévoles. Lors de ce colloque, M. LESORT, son représentant, a apporté de nombreux éléments factuels et juridiques.

A la différence du statut de volontaire, le bénévole peut être défini comme celui qui s'engage librement pour mener à bien une action en direction d'autrui, action non salariée, non soumise à l'obligation de la loi, en dehors de son temps professionnel et familial.

Il faut noter que l'éducation nationale avec la communauté éducative soutient un programme de sensibilisation des collégiens et des lycéens depuis 2008, auquel France Bénévolat participe.

Selon une étude publiée en juin 2010, 29% des jeunes âgés de 15 à 25 ans sont bénévoles. Ce taux décroît entre 25 et 35 ans puis progresse après 35 ans, le passage à la retraite est une étape dans l'engagement.

France Bénévolat a constaté un phénomène plutôt paradoxal en ce qui concerne l'engagement des jeunes :

- D'un côté des associations disent avoir du mal à trouver des jeunes et vivre un vieillissement de leurs bénévoles.
- De l'autre, des jeunes souhaitent s'engager mais ceux-ci disent ne pas trouver d'associations attractives ou de missions adaptées à leurs envies, à leurs disponibilités ou encore avoir le sentiment d'être instrumentalisés par des associations.

En conclusion, l'intervenant de France Bénévolat préconise de partir des désirs des jeunes, de savoir les écouter, de respecter leurs rythmes sociaux et de reconnaître leur savoir-faire à travers la délégation de responsabilités.

La première table ronde de ce colloque a tenté d'apporter des réponses à la question suivante : *Comment faciliter les projets des bénévoles ?*

L'animateur a également posé une autre question : *Comment accompagner des projets regroupant des jeunes ?*

Tous les intervenants de cette table ronde travaillent aux côtés de jeunes qui les sollicitent afin d'obtenir une aide, principalement technique, ainsi qu'une mise en relation avec des acteurs utiles à leurs projets. Ces jeunes portent eux-mêmes leurs projets, en dehors des associations traditionnelles. Si dans leurs actions, les jeunes sont amenés à s'adresser à ces dernières, il se crée alors des relations pérennes.

Une question se pose à ce moment : n'y a-t-il pas un risque de trouver, dans le paysage associatif, des **associations de « jeunes »** et des **associations de « seniors »** ?

La réponse à cette question n'a pas été réellement donnée mais les intervenants ont fait part de leurs préconisations.

Ils recommandent notamment de mettre en relation les projets des jeunes avec les projets associatifs, de proposer des projets de courte durée (6 à 12 mois), d'apporter aux jeunes une aide de mise en relation avec des acteurs et une aide technique, de parler plus tôt aux mineurs de l'engagement associatif, d'inciter les associations à se déplacer vers les associations étudiantes, de reconnaître le travail des jeunes bénévoles, de leur faire confiance ou encore de faire la promotion des jeunes qui s'engagent.

La seconde table ronde s'est penchée sur la question suivante : *Comment favoriser la prise de responsabilité des bénévoles ?*

Pour Mme SEVERS, c'est la méconnaissance du tissu associatif, le manque de stages dans les associations et la peur de s'inscrire dans une organisation à avenir incertain qui freinent les jeunes à s'engager dans le bénévolat. La formation est, pour elle, un bon outil pour attirer les jeunes dans l'engagement.

Elle pense également que le projet associatif reste un lieu de qualification et de développement de compétences qui ne sont, actuellement, pas assez valorisés socialement.

Pour M. SCHENKER, il faut intégrer les nouveaux modes de communication entre tous les acteurs associatifs et entre les personnes, décloisonner les secteurs et travailler en transversalité, créer un maillage solide au sein du tissu associatif pour permettre au jeune de s'engager, améliorer leur accompagnement, leur proposer des formations et surtout ne pas trop « surcharger le travail des bénévoles ».

Mme DEPRAD a mis en évidence le fait que les groupes d'entraide permettent à leurs membres (personnes souffrants d'un handicap psychique) de s'intégrer plus facilement dans la société. De même, l'entraide entre les associations aboutit au développement des solidarités et à l'engagement des publics les plus éloignés.

D'après l'ensemble des interventions, il est important de :

- Ecouter le bénévole, de partir de son envie, de son projet
- Adapter son intervention, repenser son propre fonctionnement associatif
- Etre capable d'apporter des réponses aux questions des bénévoles et à leur projet
- Agir aujourd'hui
- Permettre au bénévole de disposer d'une visibilité du tissu associatif : « *Quand on ne sait pas de quoi sera fait demain, c'est plus difficile de s'engager dans le bénévolat* »
- Imaginer ou renforcer de nouveaux espaces d'échanges entre les jeunes et les associations pour éviter le risque, tant souligné dans les échanges du colloque, de « discrimination intergénérationnelle » entre associations de « séniors » et associations de « jeunes ».

Mme DE CARLI, adjointe au Député-maire de Châlons-en-Champagne, ainsi que Mme CHRISTOPHE, directrice de la DDCSPP, clôturent les échanges.

Cette dernière rappelle, pour conclure, que le gouvernement s'engage aux côtés des associations en vue d'établir de véritables partenariats « Etat-Associations ». Elle annonce plusieurs axes permettant de soutenir les associations comme la création d'un Haut Conseil de la Vie Associative ou encore un Fonds pour les associations qui souhaitent faire financer des formations de leurs bénévoles.

L'année européenne du bénévolat et du volontariat a été l'occasion de mettre en place ce colloque mais tous les intervenants sont en accord sur le fait que cette année représente un **point de départ** en matière d'échanges collectifs sur **l'engagement des bénévoles** et plus particulièrement des **jeunes**. Afin de poursuivre la réflexion engagée, les éléments recueillis seront approfondis avec les réseaux associatifs pour formuler des propositions.